

Paris, le 4 mai 2018

Communiqué de presse

Convention annuelle CGPC

Sur la voie du conseil patrimonial bionique dans l'intérêt du client



La Convention annuelle de CGPC aura lieu le 26 juin prochain à l'UNESCO au Salon Fontenoy, avec une vue imprenable sur tout Paris.

« Face à des évolutions sociétales et technologiques substantielles et une réglementation renforcée pour mieux protéger le consommateur-épargnant dans son volet financier, le conseil en gestion de patrimoine a intérêt à évoluer vers un conseil personnalisé, bionique et certifié », avance Raymond Leban, Président de CGPC ».

« Par conseil bionique, on entend -comme les anglo-saxons, conseil humain augmenté par l'utilisation avisée d'outils numériques. Conseil certifié est synonyme d'intervention d'un professionnel disposant de compétences de haut niveau vérifiées et entretenues sous le contrôle d'un organisme indépendant, ayant signé de surcroît un engagement éthique », explique-t-il.

« Les tendances lourdes observées dans la vie familiale et professionnelle des personnes renforcent le besoin de conseil en gestion de patrimoine dans ses registres tant *civils* que financiers. Dans le même temps, une réglementation renforcée pour mieux protéger le consommateur-épargnant, pousse à la *personnalisation* du conseil, avec des mots dont le sens va devoir être précisé », poursuit-il.

« Dans un tel contexte sociéto-réglementaire, caractérisé de surcroît par la montée en puissance de « Fintech transformantes », le conseil en gestion de patrimoine a intérêt à devenir *bionique*, grâce à une utilisation avisée des outils numériques, et le professionnel qui délivre ce conseil à faire *certifier* ses compétences et son engagement, tant pour inspirer confiance que pour agir lui-même sereinement et en sécurité », conclut-il.

« Save the date » !

Le programme détaillé vous sera communiqué très prochainement

A propos de CGPC

CGPC : une vocation de certification professionnelle au service de la protection du consommateur-épargnant

Créée en 1997, CGPC est une association à but non lucratif dédiée à la protection du consommateur-épargnant, qui a pour mission principale de promouvoir, organiser et gérer la certification des Conseils en Gestion de Patrimoine (CGP), à travers un examen couvrant l'ensemble des disciplines mobilisées dans la prestation de conseil en gestion de patrimoine et vérifiant l'aptitude à conduire un processus de conseil « dans l'intérêt du client ». La certification permet de se prévaloir du label international (« golden standard » de la profession, selon le Wall Street Journal) « Certified Financial Planner™ » ou CFP®.

CGPC est la seule instance agréée en France par le Financial Planning Standards Board (FPSB), propriétaire de la marque CFP® pour le monde (hors USA). FPSB réunit les organisations certifiantes de 26 pays, qui regroupent près de 180.000 professionnels en garantissant une même qualité de certification, une même rigueur de sélection et de contrôle et une même éthique, quel que soit le pays.

Depuis sa création, plus de 2600 professionnels ont réussi cet examen de certification. Près de 1700 d'entre eux exercent aujourd'hui le métier de CGP en satisfaisant aux exigences de formation continue validée qui conditionnent la conservation de la certification, contribuant ainsi à renforcer la confiance et la sécurité du consommateur-épargnant final. Ces conseils en gestion de patrimoine dûment évalués bénéficient aussi sur simple demande de la certification ISO 22222 en « Personal financial planning ».

Depuis début 2017, la certification CFP® de CGPC jouit d'une reconnaissance « académique » européenne et française au niveau « EQF 7 ». En effet, les professionnels qui passent avec succès les épreuves de certification CFP/CGPC, pourront obtenir simultanément un titre de même nom enregistré au RNCP au niveau I français, c'est à dire reconnu par l'Etat comme équivalent au master (bac+5).

Contact presse : Agence FORCE MEDIA

Patricia Ouaki : +33 (0) 1 44 40 24 01 / +33 (0) 6 07 59 60 32 - patricia.ouaki@forcemedia.fr